

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

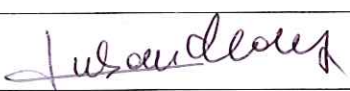
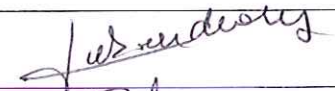
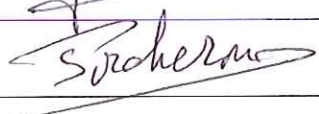
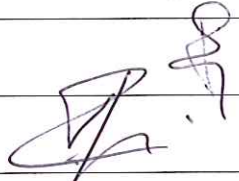
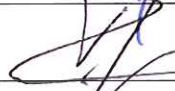
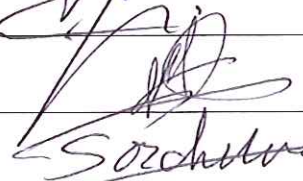
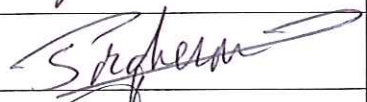
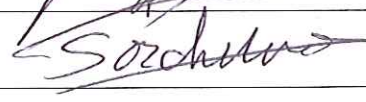
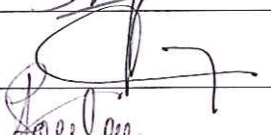
Du 09 novembre 2017

Date de la convocation : 06 novembre 2017

Présents : 8

Absents : 3

Procurations : 2

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL	Absente	
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN		
COLLOMB ÉRIC	Absent	
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE	Procuration à Jean-Claude PORCHERON	
IMARD CHRISTOPHE	Procuration à Agnès JET	
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT	Absent	
PORCHERON JEAN-CLAUDE		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		

051/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Validation des IEMP

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider le montant des indemnités IEMP (Indemnités d'exercice de mission des préfectures) pour la fin de l'année 2017 calculées suivant les six critères énoncés au paragraphe 2 de l'article 4 dans la délibération du 12/05/15 relative au régime indemnitaire et après les entretiens individuels annuels,
- suivant le tableau ci-dessous :

Grade	IEMP
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1.746
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1.746
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1.657
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2.143

Ces montants représentent l'indemnité IEMP calculée pour un poste à temps plein (soit 151h67 mensuelles). Ils seront répartis au prorata du temps de travail de chaque agent répondant aux six critères mentionnés ci-dessus.

Le Maire est autorisé à prendre les arrêtés individuels d'attribution du régime indemnitaire et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

La présente délibération prend effet au 09/11/2017.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



052/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : recrutement temporaire d'agent contractuel
pour les services techniques**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un agent des services techniques de la commune a été placé en mi-temps thérapeutique en octobre dernier et pour une première période de trois mois renouvelable jusqu'à un an.
Cet arrêt fait suite à un premier arrêt maladie de plus de 100 jours.
Le travail s'est accumulé considérablement. Il est nécessaire de combler les 50% de temps de présence manquants aux services techniques.

En application des dispositions de l'article 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un contrat à durée déterminée pour un agent non titulaire à temps non complet (17h29min) sera établi pour toute la période de vacance de l'agent placé en mi-temps thérapeutique.

La rémunération est basée sur l'indice brut 370.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le maire à conclure le présent contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mission de déneigement

Le maire rappelle au conseil l'absence d'un agent technique suite à un arrêt de travail en mi-temps thérapeutique à quotité de 50%

Le déneigement qui incombe à cet agent une semaine sur deux, à compter du 15 novembre 2017 et jusqu'au 15 mars 2018 ne pourra être assuré par cet agent. Un planning précis est réalisé.

Une convention de services doit être conclue avec un prestataire extérieur, au demeurant résidant de la commune et donc à proximité, afin de couvrir les périodes de déneigement non assurées.

Le montant horaire sera de l'ordre de 35€.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission de déneigement.

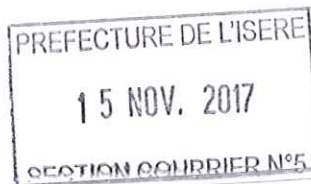
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





054 / 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Service civique

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un projet de mise en place d'une mission de service civique commune aux communes de Adrets, de Laval, de Sainte-Agnès, de St Mury Monteymond et de la Combe de Lancey afin de maintenir une animation locale destinée aux collégiens et aux Lycéens.

Ce projet prévoit l'embauche de trois jeunes volontaires de décembre 2017 à juillet 2018 et sera financé par la CAF, la Communauté de Communes Le Grésivaudan et les communes participantes.

La mairie de Laval assurera le portage de celui-ci en lien avec Unis-Cité.

Le Conseil municipal de Sainte-Agnès, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer à ce projet de service civique et de la financer à hauteur de 400€. Il autorise Conseil Municipal en outre Monsieur le Maire à signer une convention avec tous les acteurs du projet

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over the circular stamp of the Mairie de Sainte-Agnès.

055 / 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification des rythmes scolaires / rentrée 2018

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil municipal que le décret ministériel n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet la réorganisation des temps scolaires si elle respecte le minimum de :
8 demi-journées par semaine, pas plus de 24 h d'enseignement par semaine, pas plus de 6h par jour et pas plus de 3h30 par demi-journée.

Compte tenu des demandes qui ont été exprimées de revenir à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) par la majeure partie des parents (enquête réalisée par les délégués en juin 2017) et par les institutrices, Monsieur le Maire propose de mettre au vote le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement et à l'arrêt des Tap à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le Conseil municipal de Sainte-Agnès, après en avoir délibéré et à la majorité, valide le retour à la semaine de 4 jours et l'arrêt des TAP dès la rentrée scolaire 2018.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

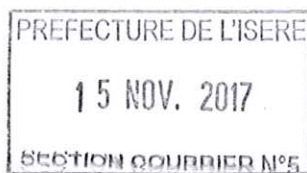
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





056 / 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion à la bibliothèque

Depuis la délibération du 12 avril 2013, les renouvellements de cotisations dans notre bibliothèque sont demandées en début de chaque année (début janvier), quelle que soit la date d'inscription initiale.

Le réseau de bibliothèques du Grésivaudan et le logiciel Nanook qui gère la base documentaire de l'ensemble des bibliothèques fonctionnent avec une adhésion annuelle des usagers débutant à la date d'inscription et pour une durée d'un an.

Les renouvellements se font à chaque date anniversaire de l'inscription initiale. Les cartes d'adhésion à une bibliothèque du réseau donnent accès à toutes les bibliothèques du réseau.

Pour mettre en cohérence la bibliothèque de Sainte-Agnès - St Mury Monteymond avec le reste du réseau et le fonctionnement prévu dans le logiciel de gestion, les inscriptions annuelles à la bibliothèque seront maintenant renouvelables pour une durée de un an, à partir de la date anniversaire de l'inscription initiale.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal le nouveau fonctionnement d'adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décisions modificatives n°3 et 4 du budget communal et du budget de l'eau

Vu les instructions budgétaires et comptables M 49 et M 14,
Vu les budgets primitifs votés le 22/03/2017,
Vu les préconisations de Mme la Trésorière principale de Domène,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante des budgets de la commune et de l'eau de l'exercice 2017 :

Budget eau : Décision modificative n°3

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<u>Section de fonctionnement</u>				
D 023 : Virement à la section d'investissement		5 420		
R.7588 : Profit de gestion courante divers				5 420
Total Section de fonctionnement		5 420		5 420

Section d'investissement				
R021 : virement de la section fonctionnement				5 420
1318 : Subventions autres reçues en 2010		5 420		
Total Section d'investissement		5 420		5 420
Total général	0.00	10 840	0.00	10 840

Budget eau : Décision modificative n° 4

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Section d'investissement				
21531 : Travaux réseaux Eau		100 000 €		
1318 : Subventions autres				50 000 €
1641 : Emprunt				50 000 €
Total Section d'investissement		100 000 €		100 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives n° 3 et n° 4 du budget de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



[Handwritten signature]

058/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Grosses réparations et sécurisation de
voirie / Voirie communale de la Perrière / Demande de subvention**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention pour des travaux de grosses réparations sur la voirie communale n°13, située au lieu-dit « la Perrière ».

Sur la base d'un devis estimatif qui s'élève à 8 016,50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite le Président du Conseil départemental pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



059/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents :, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite s'associer à la Commune de Laval pour l'achat de défibrillateurs.

En effet, La Commune de Laval propose de participer à un achat groupé de défibrillateurs afin de bénéficier de tarif avantageux.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la Société Parcelis. Le montant du matériel s'élève à :

- 1 819,95 € HT soit 2 183, 94 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat d'un défibrillateur, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

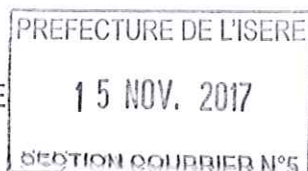
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



060 / 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mission de géomètre

Afin d'établir un projet d'aménagement de la route départementale 290 et de ses abords au lieu-dit « La Gorge », un devis pour la mission de bornage de parcelles a été demandé au géomètre, AlphaGéo.

Le montant de la prestation s'élève à 1 580,00 €HT soit 1 896,00€TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la prestation du géomètre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over the circular stamp of the Municipality of Sainte-Agnes.

06 1 / 20 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Horaire de sonnerie des cloches

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des habitants portant sur l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église pendant la nuit.

Monsieur le Maire engage le Conseil Municipal à débattre de cette question et à l'issue pose la question aux membres présents d'interrompre ou non la sonnerie des cloches de l'église entre 22h et 7h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'arrêter la sonnerie des cloches de l'église entre 22h00 et 7h00.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le : 13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux de sécurisation de la grosse cloche
du clocher de l'église**

Lors de l'intervention de maintenance du clocher de l'église par l'Entreprise Bodet Campanaire, le rapport fait constat de la nécessité de mise en sécurisation de la grosse cloche.

Le montant de la prestation s'élève à 2 288 ,00 € HT soit 2 745,60 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis et fait procéder aux travaux de sécurisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-sept et le 9 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Camille GIROUD avec pouvoir donné à Jean-Claude PORCHERON, Christophe IMARD avec pouvoir donné à Agnès JET

Absents : Muriel BLANC, Éric COLLOMB, Norbert MOUSSY

Date de convocation : 06 novembre 2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Affiché le :

13 NOV. 2017

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : *Communauté de Communes le Grésivaudan, approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges*

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes Le Grésivaudan et ses Communes membres.

Compte tenu des transferts de compétences effectués à compter au 1^{er} janvier 2017, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

